

# Crédit-cadre 2021-2024 de Fr. 1'720'000.- pour l'entretien et l'adaptation des installations du Centre sportif de la Blancherie

La présente demande de crédit-cadre, dont la portée s'étendra sur les années 2021 à 2024, permettra de réaliser les travaux nécessaires à l'entretien, à la mise aux normes ainsi qu'à l'adaptation technique des installations du Centre sportif de la Blancherie.

## 1. PREAMBULE

Les salles de gymnastique et les piscines du Centre sportif de la Blancherie sont en service depuis le 1<sup>er</sup> février 1982 (39 ans), le stade depuis le printemps 1986 (35 ans). Ces installations sont utilisées au maximum de leurs possibilités et sont donc très sollicitées. Les montants inscrits annuellement au budget de fonctionnement pour l'entretien courant ne sont pas en relation avec l'ampleur et la valeur de ces installations. Elles permettent uniquement de maintenir l'état de fonctionnement, sans pouvoir anticiper sur le remplacement d'éléments désuets ou en fin de vie, ni offrir des conditions de travail et d'utilisation en relation avec les exigences et pratiques actuelles.

Depuis le début des années 2000, divers crédits complémentaires ont été octroyés par les autorités compétentes pour l'entretien, l'adaptation et la mise en valeur des installations : ventilation et traitement de l'eau, toitures, bassins, toboggan, etc. Le crédit cadre 2013-2017, prolongé jusqu'en 2020, a notamment permis de remplacer des fenêtres, assainir des conduites amiantées et remplacer la ventilation des salles de gymnastique. Aujourd'hui, d'autres interventions sont urgentes et font l'objet de la présente demande de crédit, en tenant compte des priorités fixées par les Services culture et sports et UETP, en concertation très étroite avec le personnel technique du Centre sportif.

Un crédit séparé comprenant des mesures d'investissements sera soumis ultérieurement à l'autorité compétente. Pour cela, une réflexion globale pour un assainissement énergétique complet du Centre sportif ainsi que pour des améliorations significatives sera lancée prochainement.

## 2. DOMAINES D'INTERVENTION

Les travaux inscrits dans le crédit-cadre concernent tous des interventions urgentes, durables et rationnelles :

### 1) Assainissement d'éléments constructifs

Ces parties de construction se sont dégradées et nécessitent désormais une intervention rapide afin d'éviter des dégâts collatéraux. Il s'agit de la réfection des joints des parois du bassin, de l'assainissement du local à acides, du remplacement des conduites d'eau à la piscine couverte, de l'étanchéité des toitures des vestiaires, de l'assainissement des canalisations à la piscine plein air, de la rénovation des sols sportifs et du remplacement des rideaux de séparation des halles de gymnastique et finalement de l'entretien de la clôture du complexe.

### 2) Mise aux normes d'installations techniques

Avec le temps, de nombreux éléments techniques sont désuets ou obsolètes. Il est impératif de garantir l'efficacité des installations pour économiser les ressources et respecter les normes d'hygiène. Il s'agit de l'assainissement de la ventilation à la piscine couverte, du renouvellement de l'éclairage dans les bassins et du changement du tableau de commande de traitement des eaux, des pompes de filtration ou de régénération et du système pour l'amélioration de la gestion des eaux. La réparation du tirage électrique des rideaux de la halle de gymnastique est également nécessaire.

### 3) Améliorations fonctionnelles pour répondre aux besoins de la clientèle

Les installations du Centre sportif, de par les possibilités qu'elles offrent, sont très prisées par diverses sociétés sportives de haut niveau, qui y organisent des manifestations dont l'impact est considérable. Afin de répondre aux besoins de ces locataires, il y a notamment lieu de remplacer les engins des salles pour répondre aux normes actuelles de sécurité. De plus, il y a un réel besoin au niveau des espaces et des équipements du restaurant : il s'agira en particulier de procéder aux adaptations en accord avec le nouveau gérant dès la fin de cette année. L'assainissement et l'agrandissement du pédiluve Sud du grand bassin doit être effectué ainsi que le remplacement de certains jeux de la piscine plein air qui deviennent dangereux.

### 4) Divers et honoraires

Diverses mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir la sécurité dans et autour du complexe. De plus, ce crédit-cadre comprend des honoraires de mandataires spécialisés (CVS – énergie, acoustique, électricité, etc.) qui planifieront et suivront les différents chantiers en appui du Service UETP au vu des ressources nécessaires pour l'ensemble de ces travaux.

Le crédit-cadre sollicité par le présent message portera sur quatre ans. Il est donc envisageable que, en fonction de l'évolution des coûts des prestations et de l'apparition de certains défauts inconnus à ce jour, certaines prévisions mentionnées ci-dessus soient abandonnées au profit d'autres interventions obligatoires de remplacement ou de réparation urgentes.

### 3. COUT DES TRAVAUX

Chaque intervention retenue a été chiffrée par le personnel technique du Centre sportif, par le Service UETP ou en recourant à des devis d'entreprises spécialisées. Les coûts se répartissent de la manière suivante dans les quatre domaines d'intervention :

1. Assainissement d'éléments constructifs	Fr. 575'000.-
2. Mise aux normes d'installations techniques	Fr. 390'000.-
3. Améliorations fonctionnelles	Fr. 435'000.-
4. Divers et honoraires (sécurité Fr.100'000.-, réparations urgentes Fr. 100'000.-, mandats spécialistes Fr. 120'000.-)	Fr. 320'000.-
<b>Total</b>	<b>Fr. 1'720'000.-</b>

### 4. PLAN CLIMAT - DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est déjà effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO<sub>2</sub> afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants :

*Notice - Grille d'évaluation :  
en gras les buts généraux du Plan climat et à la suite les modalités de prise en compte dans le présent projet*

**Bâtiments, logements et construction : réduire la consommation, prévoir une production d'énergie renouvelable dans tous les bâtiments appropriés, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)**

- Tous les remplacements et les assainissements des installations techniques et constructives permettront d'améliorer le bilan énergétique actuel.

**Energie : réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace**

- Les interventions prévues permettront de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et de rendre les installations plus efficaces.
- Un suivi détaillé est déjà en cours avec le programme Ergo qui a permis de réaliser des économies importantes au niveau énergétique et financier.

**Mobilité : favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable**

- Aucune modification prévue : les installations du Centre sportif offrent d'excellentes conditions d'accessibilité à mobilité douce. Une amélioration de la desserte en transports publics est prévue en principe dès la fin de cette année.

**Biens de consommation : prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique**

- Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables afin de tenir compte des émissions grises dans toute la mesure du possible.

**Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics : prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)**

- Aucune modification prévue par le présent crédit-cadre. Des améliorations continues se font toutefois régulièrement aux alentours du Centre sportif.

**Santé : protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés**

- Les installations techniques seront choisies selon les nouvelles technologies disponibles, plus respectueuses pour l'environnement et pour les utilisateurs.

**Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels : protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label ville verte Suisse**

- Aucune modification prévue par le présent crédit-cadre. Des améliorations continues se font toutefois régulièrement aux alentours du Centre sportif.

## 5. **FINANCEMENT**

Ce crédit-cadre est prévu au plan financier des investissements 2021. Il s'étendra sur 4 ans, soit jusqu'en 2024.

<b>Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Remarques</b>
Montant du crédit			1'720'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	<b>X</b>		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	<b>X</b>		

<b>Charge financière - montants en CHF</b>		
Taux de l'amortissement comptable : 5 %	5 %	86'000.00
Durée de l'amortissement comptable : 20 ans	20 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		51'600.00
<b>Total de la charge financière annuelle</b>		<b>137'600.00</b>

\*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée à la page 83 des comptes 2019.

Le montant de Fr. 1'720'000.- sera couvert par voie d'emprunt dont les intérêts et l'amortissement annuels se montent, au maximum, à Fr. 137'600.- (amortissements 5 % + intérêts 3 %). Des demandes de subventions seront adressées aux organismes susceptibles de participer financièrement à ces travaux (Office cantonal des sports, Service cantonal du développement territorial – Section de l'énergie, Loterie romande, etc.) et les éventuelles recettes seront portées en déduction de la présente demande.

Les charges liées aux investissements pour les piscines (estimation Fr. 775'000.-) seront imputées à la répartition des frais des communes-centre. Il s'agit notamment :

- d'installations techniques : monoblocs de ventilation, écoulements, distribution d'eau, pompes, tableau de commande, etc. ;
- de travaux liés au bassin intérieur : réfection des joints des parois verticales, remplacement de l'éclairage, insonorisation (panneaux acoustiques et sono), etc. ;
- de la piscine extérieure : réfection de l'étanchéité des toitures des vestiaires, remplacement des jeux et du toboggan de la pataugeoire, assainissement des pédiluves, réparations liées aux fuites d'eau, etc.

L'Association des Maires du district de Delémont a été informée des travaux soumis à répartition des charges qui concernent toutes les communes.

## 6. **PREAVIS ET CONCLUSION**

Les travaux prévus dans ce crédit-cadre sont nécessaires à la pérennité des installations du Centre sportif de la Blancherie, à une utilisation fonctionnelle et rationnelle des locaux et au maintien de l'attractivité du complexe. Il est important de mentionner qu'ils ne pourront pas être pris en charge par les budgets de fonctionnement.

Le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'accepter le crédit que la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : La chancelière :  
Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 17 mai 2021 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### **arrête**

1. Le crédit-cadre 2021-2024 de Fr. 1'720'000.- pour l'entretien et l'adaptation des installations du Centre sportif de la Blancherie est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Florine Jardin

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 mai 2021